



Les informations municipales

mars 2013

Tentative d'escroquerie

La Direction Départementale des Finances Publiques des Landes fait appel à la vigilance collective. Un prétendu inspecteur des finances publiques tente actuellement d'escroquer des personnes âgées en leur indiquant qu'elles font l'objet d'une procédure de redressement en raison d'un trop perçu de retraite et qu'une saisie va être effectuée. Plaçant sa victime dans une situation d'urgence, il lui demande d'adresser un mandat pour un montant élevé qui est censé interrompre cette procédure qui est en réalité totalement fictive.

Si vous avez été confronté à une situation similaire, vous êtes en droit de porter plainte auprès de la gendarmerie de Peyrehorade.

Remise en cas de fuite d'eau

Si vous avez une fuite d'eau après compteur sur des canalisations de votre local d'habitation, vous pouvez demander une remise sur votre facture d'eau sur la part de la consommation excédant le double de votre consommation moyenne habituelle. Après vérification du bien fondé de votre requête et attestation d'une entreprise de plomberie indiquant que la fuite a été réparée, le montant de la facture sera réexaminé.

Eau Assainissement

La commune a transféré la compétence eau et assainissement au SIBVA depuis de nombreuses années. Le syndicat assure notamment la protection de la ressource en eau, le captage, le traitement et le transport jusqu'à l'abonné mais aussi la collecte, le traitement des eaux usées, l'entretien des réseaux soit 760 kms de canalisations et de nombreux équipements.

Des décisions importantes ont été prises par le comité syndical ou siègent deux élus de notre commune :

- Instauration d'une tarification progressive de l'eau
- Choix de revenir à une gestion publique de l'eau sous forme de régie directe excluant le versement de dividendes à quelques formes d'actionnariat que ce soit.

Ces décisions auront pour effet de faire baisser dès 2013 votre facture de 12% sur l'eau assainie et de 17% sur la fourniture d'eau potable.

Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser au siège du SIBVA au 05/58/77/02/40.

Atelier Multi Service Informatique

L'AMI offre un accès libre-service pendant les heures d'ouverture, permettant de naviguer sur le net et d'utiliser les outils informatiques mis à disposition. Il met également à votre disposition un accompagnement le mercredi matin de 10h à 12 h pour vos démarches administratives (inscriptions, déclarations, recherches, formulaires etc....).

L'AMI propose sur inscription des initiations à l'informatique sur des plages horaires définies hors vacances scolaires.

Tarifs : 5 euros par an pour les habitants du territoire de la CCPO, gratuit pour les demandeurs d'emploi et les moins de 18 ans.

Renseignements à la mairie au 05/58/57/80/53.

Ludothèque itinérante

Cette structure associative itinérante fonctionnant avec le soutien de la commune et de la Communauté des Communes du Pays d'Orthe est présente à St Lon une fois par mois dans la salle des associations.

C'est quoi une ludothèque ?

C'est un endroit où l'on peut venir jouer, découvrir de nouveaux jeux de société et jouets, en emprunter, se faire conseiller, seul, en famille ou entre amis.

La ludothèque propose des animations ludiques régulières lors de ses permanences exceptionnelles comme : soirées jeux, fête du jeu, prestation en collectivités ou autres...

Pour qui ?

Pour tous, de 0 à 99 ans et plus, familles, particuliers, assistantes maternelles, collectivités, écoles, associations.

On peut jouer sur place mais aussi louer et emporter. Prochaines permanences à Saint Lon dans la salle des associations le :

- 9 et 10 avril de 10 h à 19 h
- 29 et 30 avril de 10 h à 19 h
- 11 et 12 juin de 10 h à 19 h
- 2 et 3 juillet de 10 h à 19 h

Réservation Mur à Gauche

Si vous souhaitez utiliser le mur à gauche pour jouer, il suffit désormais de vous inscrire sur le planning de réservation hebdomadaire affiché à l'extérieur (en fonction des disponibilités restantes sur le moment).

Projet de Jumelage

La municipalité envisage le Jumelage de notre commune avec un autre village.

L'objectif d'un tel projet est d'associer deux collectivités pour développer entre elles des liens d'amitié, organiser des échanges et des rencontres.

La réalisation d'un tel projet n'est possible qu'avec la participation active des habitants des communes concernées.

Les élus municipaux et le comité des fêtes seront moteurs du lancement de ce projet. Il est cependant nécessaire de créer une structure de soutien ou comité de jumelage sous la forme d'une structure associative autonome, en relation avec les associations locales, qui sera chargée de pérenniser durablement les objectifs fixés.

Si vous souhaitez vous impliquer activement dans ce projet, vous pouvez assister à une réunion d'information et de création de ce comité de jumelage ouvert à tous, qui aura lieu le :

Jeudi 4 avril à 18h30 salle des Associations.

Un bon jumelage doit résister à l'usure du temps ; c'est au fil des années que les citoyens des deux communes apprendront à tisser des liens d'amitié et de solidarité.

Seule une longue amitié permet à un village de compter sur l'autre en cas de problème ou de catastrophe.